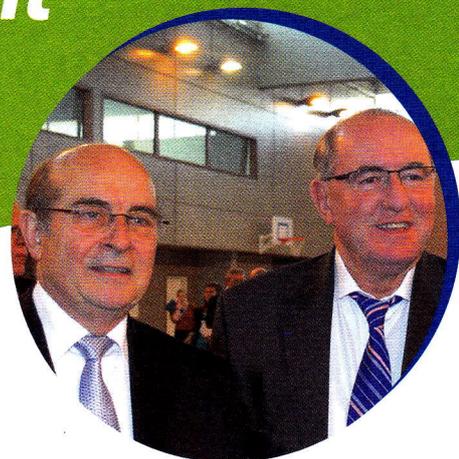


Les projets d'aménagement de Chennevières



Bernard Haemmerlé, Maire de Chennevières et Maurice Leroy, Ministre de la ville, lors de la signature de l'accord cadre du CDT des Boucles de la Marne le 21 mars dernier.

Chennevières intègre le Grand Paris !

Les objectifs du Grand Paris

Depuis 2007, l'État, la Région Ile-de-France, les départements franciliens et de nombreuses villes se sont lancé le défi de faire de la Région Capitale, un territoire compétitif au niveau international et attractif pour ses résidents.

Le but du Grand Paris est de mutualiser les compétences de chaque territoire pour valoriser un grand territoire riche des savoirs et des savoir-faire de chacun et de retisser des liens entre Paris et sa banlieue, et entre l'Est et l'Ouest de la Région.

Pour atteindre ces objectifs, le Grand Paris s'articule autour de plusieurs pôles :

- La création d'un réseau de transport public « Grand Paris Express » d'une ampleur sans précédent : 155 km de nouvelles infrastructures et 57 nouvelles gares.
- Le développement de pôles de recherche et d'innovation technologique créateurs d'emploi. Par exemple, la création, à l'Est de Paris, autour de la Cité Descartes (cluster Descartes), d'un pôle d'excellence industriel et scientifique consacré à la ville et la mobilité durables.
- La réalisation d'un nouveau paysage urbain durable qui rapprochera les lieux d'habitation, de travail et de loisirs. C'est une volonté de réduire les inégalités d'accès au logement et à relever le défi écologique actuel.

Dans cette dynamique territoriale, la ville de Chennevières, avec ses projets avancés, devait tout naturellement être intégrée au projet du Grand Paris.

Les retombées sur Chennevières

Les transports :

- L'intégration de Chennevières dans le projet du Grand Paris entérine la création prochaine du TCSP Altival*.
- La proximité de deux des 57 gares du Grand Paris Express (Champigny et la Gare des 4 communes*) connectées au TCSP Altival répond aux besoins d'améliorer de façon pérenne l'accessibilité et le trafic de Chennevières.

L'emploi :

- Le pôle d'excellence de la cité Descartes se situe à 13 km à vol d'oiseau. Fortement créateur d'emplois, ce cluster ouvrira de nouvelles perspectives professionnelles aux Canavérois.
- Le Ministre de la Ville a annoncé, lors de la signature de l'accord cadre du CDT* des Boucles de la Marne, que la société du Grand Paris envisage l'installation d'un site de maintenance et de remisage du Grand Paris Express, sur Champigny, ainsi que le poste de commandement de la nouvelle ligne favorisant ainsi la création de 450 emplois.

Le logement :

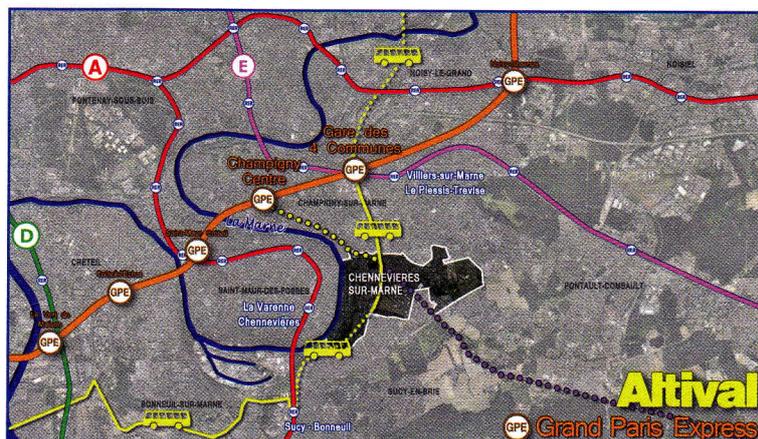
Le projet Chennevières Ecocentre intègre les politiques de l'Etat en matière de logements.

La Mairie souhaite néanmoins privilégier les Canavérois.

Intégrer Chennevières dans le Grand Paris, c'est lui permettre de bénéficier de tout le rayonnement de ce grand projet territorial qui fait consensus sur toute la région Ile-de-France.

Ainsi de nouveaux horizons se profilent pour tous les Canavérois en matière de transport, d'emploi, de logement et de qualité de vie.

(*voir articles pages suivantes)



Connexions TCSP Altival aux deux gares du Grand Paris Express



Le Contrat de Développement Territorial (CDT) des Boucles de la Marne

Le contexte

La mise en oeuvre du Grand Paris se décline sur différents bassins urbains par des Contrats de Développement Territoriaux (CDT) qui sont co-signés par les communes concernées et l'Etat. Un accord cadre fixe les grandes lignes de chaque CDT. Chennevières a intégré, grâce à son projet Chennevières Ecocentre, le CDT des Boucles de la Marne rejoignant ainsi les communes de Bry, Champigny et Villiers. L'accord-cadre du CDT des Boucles de la Marne a été signé le mercredi 21 mars par les quatre communes et l'Etat, en présence du Ministre de la Ville, M. Maurice Leroy.

Les volontés de reconverter les anciennes emprises autoroutières, associées à la dynamique de projet du Grand Paris, constituent une conjoncture exceptionnelle et unique. A l'échelle des quatre communes, ce sont plus de 300 hectares de foncier libérés qui représentent un atout considérable pour chaque commune et le territoire des Boucles de la Marne.

Les études portent sur de nombreux enjeux :

- qualité de vie des habitants présents et futurs,
- reconsolidation des zones industrielles et artisanales et renouveau commercial participant au développement économique et à l'emploi,
- responsabilité environnementale,
- création de nouveaux logements.

Chennevières dans le CDT des Boucles de la Marne

Les réflexions menées par la ville de Chennevières, depuis 3 ans, autour de la création du projet Chennevières Ecocentre, s'articulent autour d'enjeux identiques à ceux du Grand Paris : transports alternatifs, dynamisme économique, création de logements et développement durable. Cette convergence de projet a convaincu les différents acteurs du CDT des Boucles de la Marne. Chennevières a pu ainsi rejoindre les communes investies dans le Grand Paris.

Par la suite, le CDT sera décliné avec les spécificités de chaque commune dans le courant de l'année 2012. Il sera ensuite soumis à enquête publique d'ici février 2013, ce qui scellera les déclinaisons communales de l'accord cadre actuel.

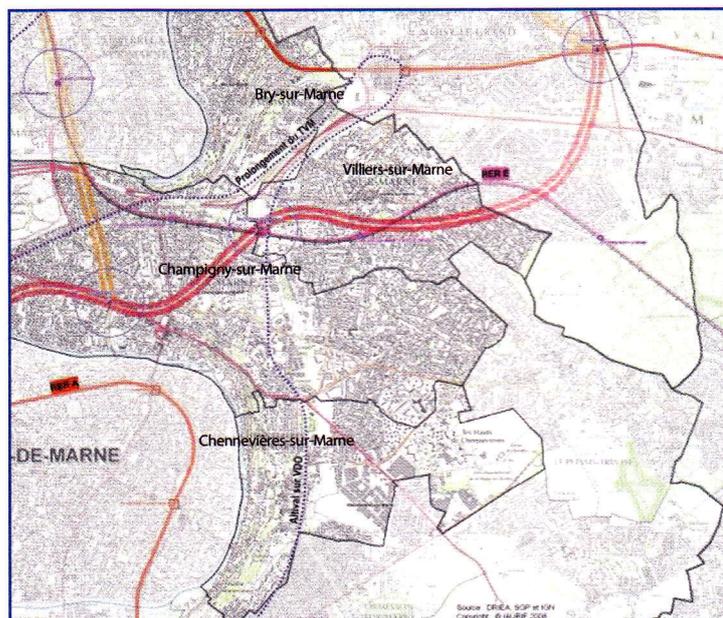
Les quatre communes ont voté en Conseil municipal l'approbation du Contrat de Développement Territorial. À Chennevières, le CDT a été voté à l'unanimité.

Extrait de l'accord cadre signé le mercredi 21 mars

« L'objectif du CDT des Boucles de la Marne est de mettre en cohérence l'ensemble des réseaux de transports existants et à venir (...) La mise en synergie et la définition d'un nouveau maillage hiérarchisé du territoire devront associer les réseaux structurants existants et futurs (RER A, RER E, Grand Paris Express, autoroute A4) et les futurs réseaux complémentaires départementaux notamment Est TVM, Altival, RD4 (ex RN4) et communaux. Il s'agit d'évoluer vers une mobilité durable et de renforcer l'accessibilité du territoire à toutes les échelles ».

Qu'est-ce qu'un CDT ?

C'est un outil administratif, juridique et financier destiné à développer les territoires de la métropole francilienne selon une vision commune basée sur des enjeux d'aménagement. Au nombre de 17, les CDT sont conclus entre l'Etat et plusieurs communes. En cohérence avec l'implantation des nouvelles gares, les partenaires définissent un projet assurant le développement économique, urbain et environnemental (logements, équipements, espaces naturels) des territoires.



Territoire des Boucles de la Marne.



Signature de l'accord cadre du CDT des Boucles de la Marne entre tous les acteurs institutionnels territoriaux le mercredi 21 mars 2012.

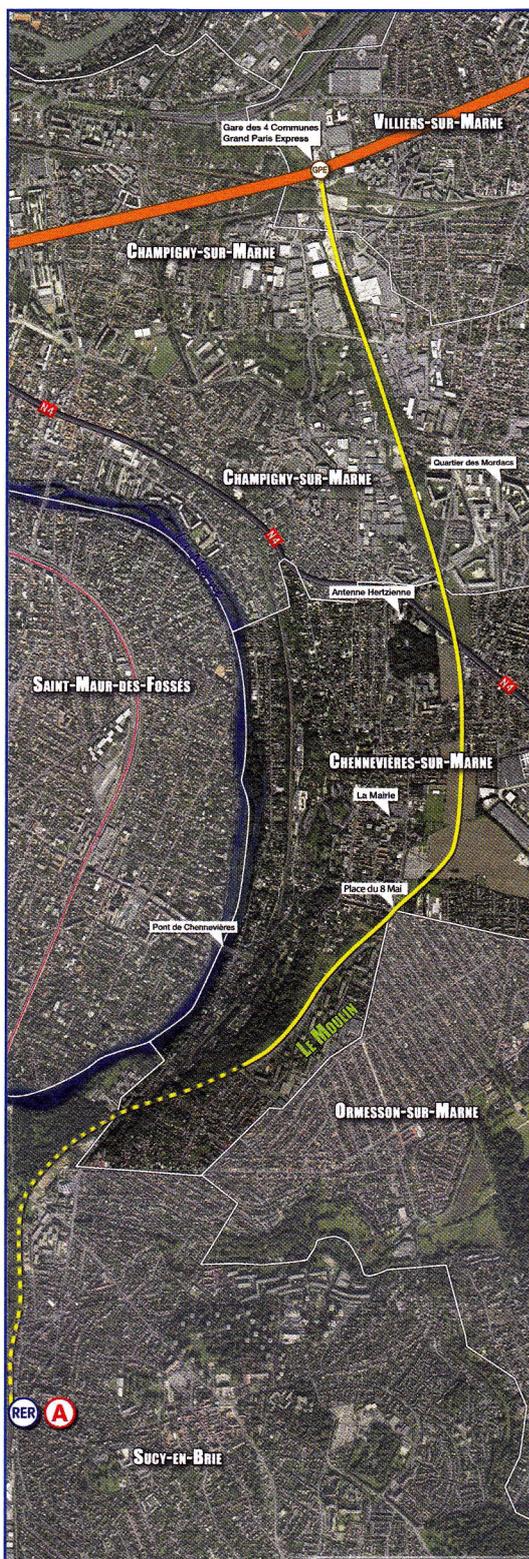


Les signataires du CDT des Boucles de la Marne en présence de Maurice Leroy, Ministre de la ville.

L'avenir d'Altival

La connexion au Grand Paris Express est une opportunité historique de développer Chennevières et d'ancrer le projet Chennevières Ecocentre dans la réalité des Canavérois.

Cette perspective place également le tracé du TCSP Altival comme une étape majeure et confirme la création de ce nouveau mode de transport indispensable aujourd'hui pour l'accessibilité de la ville.



Simulation du tracé du TCSP Altival connecté à la Gare des quatre communes du Grand Paris Express

Que contient concrètement l'accord cadre pour Chennevières ?

Le réseau de transport : « vers une mobilité durable »

La présence de deux gares du Grand Paris Express, dont une en interconnexion avec le RER E, crée une nouvelle densité de gares sur le secteur. De plus, les projets de transports complémentaires tels que le TCSP Altival vers la Gare des quatre communes, un éventuel TCSP sur la RD 4 (ex RN 4) vers la gare de Champigny centre, le renfort du réseau des bus existant (ligne 208) vont se développer afin d'assurer un rabattement optimal vers ces nouvelles gares. Des parcs de stationnement relais, éventuellement mutualisés avec les centres commerciaux, sont en réflexion.

Le développement économique : « porter une ambition économique forte »

L'ambition du territoire des Boucles de la Marne est de devenir un pôle économique reconnu dans l'est parisien et un pôle d'excellence dans certaines filières de la « Ville Durable » (éco-construction, énergie renouvelable, gestion de l'eau etc.), ceci dans une logique de retour aux populations : création d'emplois, insertion et services aux entreprises et salariés. L'enjeu du CDT est de développer un tissu d'entreprises (grands groupes et PME/PMI) notamment sur les filières de la « Ville Durable » et de créer en liaison un pôle de formation. Une réflexion sur la dynamisation de l'artisanat sera également menée.

L'aménagement : « offrir un cadre de vie de qualité »

L'amélioration du cadre de vie pour les usagers du territoire – salariés et résidents – passe par la création de nouveaux quartiers autour des 2 gares du Grand Paris Express, la création de logements et d'équipements, le renouvellement des quartiers existants. Ce territoire se veut exemplaire et innovant en matière de développement durable.

Les secteurs à enjeux identifiés dans le CDT des Boucles de la Marne pour Chennevières sont les suivants :

- le projet Chennevières Ecocentre s'appuyant sur l'arrivée du TCSP Altival,
- un secteur au nord de la RD 4 (ex RN4), en limite de commune avec Champigny, situé en Zone France Urbaine, à vocation plus économique,
- la RD 4 (ex RN 4), voie départementale à fort trafic, renforcée avec la gare de Champigny centre, elle-même située sur cette voie. Le rabattement vers cette gare doit être organisé notamment grâce à un transport en commun en site propre depuis Pontault-Combault et des parkings relais.

Site à consulter pour plus de renseignements :
www.mon-grandparis.fr

Le projet d'aménagement Chennevières Ecocentre

Rappel du contexte

Le projet de Chennevières Ecocentre repose sur la nécessité de convertir les anciennes emprises autoroutières traversant la ville. Au regard des grands projets autour du Grand Paris, il est indispensable que ce soit les Canavérois et la ville de Chennevières qui maîtrisent leur projet. Les possibilités sont multiples mais il n'est pas envisageable pour la ville d'avoir des projets imposés sur ces terrains libérés en 2007 par l'État.

Le risque repose essentiellement de voir l'État (propriétaires des terrains à plus de 50%) imposer la construction de structures ou d'équipements non choisis par la population locale.

L'enjeu du projet réside dans l'équilibre entre les besoins de développement de la ville de Chennevières, que tous les habitants reconnaissent comme nécessaires (manque de dynamisme, de commerces, de logements et pavillons et de lien social) et la qualité de vie propre à cette petite commune de l'est du Val-de-Marne.

Sur un territoire d'environ 22 hectares comprenant une partie du centre-ville (abords de l'avenue du Maréchal Leclerc et de l'avenue Aristide Briand) et des emprises attenantes au stade Aristide Briand, la municipalité propose un projet urbain durable et respectueux du patrimoine de la ville. **Portant sur le centre même de la commune, il concerne TOUS les Canavérois.**

Pour la réalisation de son projet urbain la ville a débuté un travail d'élaboration de projet en collaboration avec la Centrale de Création Urbaine (CCU).

Cette association loi 1901 est spécialisée dans le montage d'écoquartiers en partenariat public-privé. Ces experts proposent aujourd'hui à la ville une solution partenariale innovante, pour organiser la conception-réalisation d'opérations urbaines d'intérêt général, sans investissement ni risque financier pour les collectivités.

À l'unanimité, le Conseil municipal de la ville a retenu le principe que la CCU (via sa structure opérationnelle) prenne en charge toute la phase de concertation.

Elle développe, au moyen d'outils performants, des films de simulation en 3D qui permettent de bien comprendre les enjeux et les projections potentielles du projet d'aménagement.

Qui est la Centrale de Création Urbaine?

La Centrale de Création Urbaine est une association loi 1901. L'objet de l'association est de promouvoir le partenariat public-privé pour la réalisation de projets urbains d'intérêt général. Elle propose une « charte » qui reprend cinq grands enjeux :

- Sensibiliser les habitants et tous les acteurs du projet au moyen d'outils collaboratifs accessibles et performants
- Promouvoir la transparence de tous les actes et décisions pris dans le processus d'élaboration du projet
- Réfléter la diversité des sensibilités qui sont la garantie d'un projet urbain réussi
- Constituer en groupement tous les acteurs pour mutualiser l'ensemble des dépenses nécessaires à l'élaboration du projet
- Garantir aux collectivités le financement par le privé des opérations d'intérêt général

La CCU accompagne et gère aujourd'hui de nombreux projets urbains, en collaboration avec les élus locaux et la population. On peut citer les quartiers Pasteur et des Temps durables de Limeil-Brevannes, le quartier Nogent-Baltard à Nogent, le quartier des plaines champs à Louveciennes, le quartier Descartes-Blériot à Calais.



Voici une vue d'une simulation du futur écoquartier depuis l'avenue du Maréchal Leclerc

La concertation autour du projet

Les habitants de Chennevières doivent se mobiliser et participer à cette étape cruciale de développement de leur ville. Il est rare qu'une population puisse choisir son avenir, la Mairie œuvre aujourd'hui pour offrir cette opportunité unique à ses habitants.

Dès la sortie de cette édition, vous pourrez consulter toutes les étapes qui se sont déroulées jusque-là, découvrir ou redécouvrir le film de simulation présenté le 12 mars lors de la première réunion publique et poser des questions sur des sujets précis directement sur le site du projet grâce à la mise en place d'un forum d'échange.

Les outils de concertation :

- les ateliers de concertation par grandes familles d'acteurs pour aborder des thématiques ciblées : commerçants, parents d'élèves, associations, propriétaires fonciers.

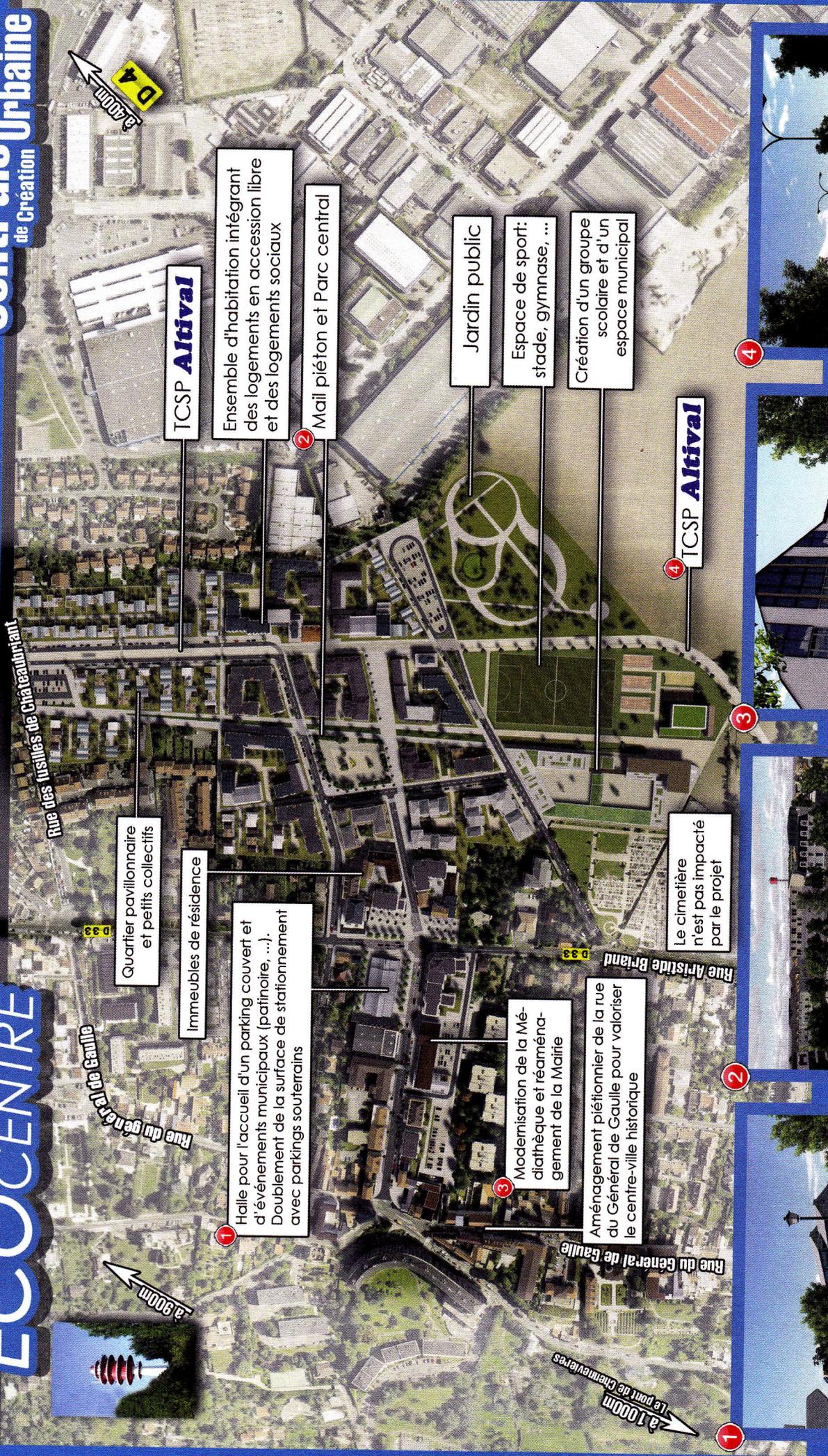
Un atelier de concertation a également été mis en place pour les Canavérois souhaitant s'investir dans le projet.

- les réunions publiques prévues au nombre de trois : la 1^{re} organisée le 12 mars dernier a réuni plus de 350 personnes. Les deux autres sont prévues pour juin et l'automne 2012.

- un forum de discussion sur le site dédié au projet : les internautes pourront interroger les acteurs opérationnels du projet afin que leurs remarques ou questions puissent faire avancer la concertation sur :

<http://chennevieres.ccufrance.com>

- l'enquête publique : à l'issue de la concertation, un projet définitif sera présenté à toute la population de Chennevières. Chacun pourra alors se prononcer sur la réalisation du projet Chennevières Ecocentre.



à 2400m

D 33

D 33

à 1000m
Le port de Chennevières

Quartier pavillonnaire et petits collectifs

Immeubles de résidence

1
Halle pour l'accueil d'un parking couvert et d'événements municipaux (patinoire, ...).
Doublement de la surface de stationnement avec parkings souterrains

TCSP **Altival**

Ensemble d'habitation intégrant des logements en accession libre et des logements sociaux

2
Mail piéton et Parc central

Jardin public

Espace de sport: stade, gymnase, ...

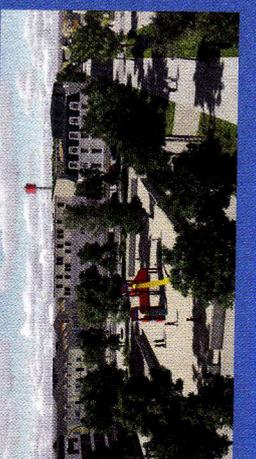
Création d'un groupe scolaire et d'un espace municipal

4
TCSP **Altival**

3
Le cimetière n'est pas impacté par le projet

3
Modernisation de la Médiathèque et réaménagement de la Mairie

Aménagement piétonnier de la rue du Général de Gaulle pour valoriser le centre-ville historique



Les cinq grands axes du projet Chennevières Ecocentre

Le transport en commun

Le projet est associé à l'arrivée d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP), appelé Altival, venant de Noisy le Grand et se prolongeant vers Sucy.

L'intégration de Chennevières dans le Grand Paris et la signature de l'accord cadre confirme la création d'un premier tronçon ralliant la Gare des quatre communes au quartier du Moulin.

Demain, en quelques minutes, les Canavérois seront connectés à deux des 57 gares du Grand Paris (Champigny centre et quatre communes) puis au RER A.

Le commerce local

Le projet Chennevières Ecocentre est porteur d'un renouveau pour ses commerces et ses services de proximité.

L'implantation de commerces alimentaires et de services à la personne notamment, en rez-de-chaussée d'immeubles, est une des conditions de réussite du projet.

Pour que les commerces de proximité s'installent en coeur de ville, ils doivent avoir la certitude d'avoir une zone de chalandise dense.



Vue prise de la halle avec en rez-de-chaussée des immeubles, des commerces principalement alimentaires

Des équipements municipaux

Le projet valorise la création d'équipements nouveaux qui seront dimensionnés pour toute la population canavéroise actuelle et à venir. Les équipements à l'étude sont: un groupe scolaire, une crèche, un centre sportif en remplacement du stade Aristide Briand, un lieu festif (marché, manifestations), des nouveaux espaces de stationnement en sous-sol et RDC (multipliant par deux la surface de parking en centre-ville.)



Vue aérienne d'une simulation du grand jardin public avec en fond l'espace sportif ainsi que le groupe scolaire, la crèche et l'espace municipal et associatif

Le logement

Aujourd'hui, Chennevières manque de logements accessibles (appartements ou maisons individuelles). Il est de la responsabilité de la ville d'offrir des opportunités nouvelles de logements, notamment pour les enfants de Canavérois. Concernant les logements sociaux, la ville de Chennevières a toujours été respectueuse de la loi imposant à chaque commune d'avoir au moins 20% de logement social sur son territoire. Les logements sociaux seront construits à hauteur des nécessités légales, avec des possibilités d'accession à la propriété.



Les simulations permettent d'imaginer différentes ambiances et typologies de logements.



La démarche environnementale

La prise en compte des problématiques écologiques sont intégrées systématiquement au projet Chennevières Ecocentre. Dans cette perspective, la ville répond aujourd'hui à un concours de l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) pour consolider et donner toute la légitimité nécessaire au projet d'écoquartier.



Le parc central vu d'une fenêtre

Retour sur la réunion publique du 12 mars

À l'issue des nombreux ateliers de concertation initiés depuis le mois de septembre 2011 avec différents acteurs du territoire (présidents d'associations, commerçants, parents d'élèves, Canavérois volontaires), la Ville de Chennevières a présenté une étape intermédiaire des travaux d'étude. De nombreux Canavérois se sont déplacés au Théâtre Roger Lafaille pour découvrir la 1^{re} simulation du projet de Chennevières Ecocentre, lors de la 1^{re} réunion publique du lundi 12 mars.

Voici les principales interrogations des participants sur le projet :

La voirie

Question du public (QDP): A la suite du film, la ville confirme-t-elle qu'aucune voirie ne longera du Nord au Sud le tracé du futur TCSP Altival dans Chennevières ?

Réponse de la Mairie (RDM) Après s'être opposée à la création d'un axe autoroutier pendant des années, la ville confirme sa volonté de ne pas créer de voie routière le long du TCSP.

QDP : Quelle est la nature de la voie longeant le TCSP dans la partie parc central/rue des Fusillés de Châteaubriand ?

RDM : Le film de simulation présente aujourd'hui une petite voie de circulation le long du tracé du TCSP entre le parc central et la rue des Fusillés, destinée à la desserte des habitations nouvelles. Elle fera l'objet d'une circulation douce (chicanes, ralentisseurs, circulation à 30km/h ou autres).

QDP : Alors que la Mairie assure ne pas construire de boulevard urbain, pourquoi ces mots apparaissent-ils dans le tout récent accord cadre que les élus du Conseil municipal vont être amenés à voter ?

(la réunion publique ayant eu lieu avant la signature de l'accord cadre du 21 mars)

RDM : Grâce à la mobilisation de la ville pour avancer vers un projet structurant, Chennevières a pu intégrer le projet Grand Paris en raccordant le TCSP Altival à la Gare des 3 communes Bry/Villiers/Champigny (maintenant appelée Gare des quatre communes puisque Chennevières les a rejoints). Une première version de l'accord cadre soumis au vote du Conseil intégrait la notion de boulevard urbain traversant chacune des trois villes. La ville de Chennevières a voulu logiquement inscrire ses propres spécificités, considérant les axes existants comme suffisants au trafic routier et souhaitant avant tout privilégier l'accès à un mode de transport efficace, fiable et rapide. Il n'y aura donc aucun boulevard urbain construit sur Chennevières.

QDP : L'existence du mail piéton Nord/Sud pourrait présager un futur axe routier. Est-ce possible de modifier son tracé pour rendre cette transformation impossible ?

RDM : Les rencontres avec les Canavérois sont justement faites pour faire remonter à la CCU et à la Mairie ce type de remarques constructives pour faire avancer le projet. Si le mail piéton apparaît trop large ou trop droit, il sera modifié sur les prochaines simulations.

Les transports

QDP : Avant de penser à construire un nouveau mode de transport, pourquoi n'est-il pas possible d'utiliser l'ancienne ligne de chemin de fer ?

RDM : Bien que cette idée semble tout à fait pertinente, la SNCF, seule responsable de cette ligne, a fermé cette gare et confirme que la ligne restera affectée aux transports de marchandises.

QDP : Le TCSP Altival est-il une condition sine qua non à la construction de logements ou pourrait-on voir des logements se construire sans voir l'arrivée du TCSP ?

RDM : Le projet de Chennevières Ecocentre sera réalisé en deux phases. La première s'articule autour de la restructuration de la place Littlehampton (parking de l'actuel théâtre) et de l'avenue du Maréchal Leclerc. Il y est envisagé la construction de 200 logements. La deuxième phase, constituée de l'écoquartier et du parc multi activités, est indissociable de l'arrivée du TCSP pour desservir les 800 logements futurs. Compte tenu des conditions difficiles de trafic actuel, la construction du TCSP est inhérente au projet d'écoquartier. La signature prochaine du CDT* entérinera la création du TCSP jusqu'au Moulin. C'est grâce à l'assurance de ce CDT que l'on peut envisager sereinement la deuxième phase avec la construction de l'écoquartier.

**Le CDT a été signé le 21 mars dernier après la réunion publique.*

QDP : Le TCSP et ces nouveaux projets sont faits pour les futurs nouveaux Canavérois mais qu'en est-il des attentes des Canavérois qui vivent actuellement à Chennevières ?

RDM : D'une part, nous sommes convaincus que le projet de transport en commun est un vrai enjeu pour tous les Canavérois qui peinent à sortir de leur ville pour aller travailler sur Paris ou d'autres banlieues. De plus cette opportunité impactera positivement tout le maillage des transports de la ville avec des aménagements de lignes ou d'horaires plus efficaces.

D'autre part, la ville pourra, grâce à ce projet, investir dans de nouveaux équipements municipaux plus performants et plus récents, accessibles à tous les Canavérois. Les équipements seront dimensionnés pour répondre aux besoins de la population actuelle et à venir.

Les équipements

QDP : Que vont devenir les groupes scolaires Corot et Jacques Doré qui deviennent obsolètes ? Pourquoi les parents d'élèves n'ont-ils pas été associés à cette concertation ?

La réflexion reste entière sur tous les groupes scolaires de la ville. Lors de l'atelier de concertation avec les parents d'élèves lancés au mois d'octobre, la question de la carte scolaire a été évoquée. Cela entraîne de nombreuses répercussions sur lesquelles il faut travailler.

Les ateliers de concertation sont organisés dans le but d'un examen attentif des solutions proposées et seront relancés prochainement avec les parents d'élèves élus.



QDP : Ce projet focalise les énergies sur le centre de la ville. Qu'en est-il pour les autres quartiers et notamment celui du Bois l'Abbé?

RPM : Nous travaillons sur plusieurs projets d'aménagement de la ville. Concernant le quartier du Bois l'Abbé, il a bénéficié cette année du programme ANRU I (Agence Nationale de la Rénovation Urbaine) qui a permis à la ville d'obtenir 140000€ de subventions pour réhabiliter la Poste et ses abords. Nous renouvelerons la demande de subvention en portant un projet plus global pour 2012-2013 dans le cadre du projet ANRU II. Il visera à améliorer l'habitat, la voirie, les services à la population et les lignes de transport (comme le 208) en liaison avec l'arrivée du TCSP Altival.

QDP : Comment les collégiens de Molière vont pouvoir pratiquer leurs activités sportives suite au déplacement plus au Sud du Stade Aristide Briand ?

RDM : Le Conseil général, à qui ce projet a été présenté, sait qu'il doit se pencher sur une étude relative aux équipements sportifs du collège Molière.

L'emploi

QDP : Avec la crise que l'on connaît et le chômage inhérent, ce projet ne présente pas de nouvelles entreprises, facteurs d'emploi potentiels pour les Canavérois, pourquoi ?

RDM : Le projet englobe la création de nombreux commerces de proximité qui seront générateurs d'emplois. D'autre part, le projet du Grand Paris, favorisera l'accès à la zone industrielle située au Nord de Chennevières. De nouvelles entreprises pourront s'y implanter plus facilement.

Nota : depuis la réunion publique, l'annonce du Ministre lors de la signature de l'accord cadre du CDT des Boucles de la Marne, le 21 mars dernier, a confirmé la création de 450 emplois liés à l'arrivée du Grand Paris Express.

La concertation

QDP : Compte tenu de l'importance du projet et de son impact sur la ville, quel est le pouvoir de décision de la population ? Est-il possible d'organiser un referendum ?

RDM : Pour que des habitants se prononcent lors d'un referendum, il faut que la ville soit en mesure de leur présenter un projet abouti. Aujourd'hui, la ville est encore dans une phase de concertation. Une deuxième phase d'ateliers de concertation va reprendre et deux autres réunions publiques sont prévues d'ici la fin de l'année.

Lorsque le projet sera en mesure d'être finalisé, tous les Canavérois seront invités à se positionner lors de l'enquête publique menée par un commissaire enquêteur. Il s'agit de la procédure réglementaire et obligatoire dans la mise en place de grands projets urbains. C'est uniquement à la fin de cette phase que le projet pourra voir le jour.



Retour sur les dates

Depuis plus d'un an, la ville s'est engagée dans la réflexion de ce projet important pour la commune et ses habitants. De nombreux rendez-vous ont eu lieu, des ateliers de concertation avec de nombreux prescripteurs du territoire ont été tenus. Voici les grandes dates de cette première phase de concertation :

Les ateliers de concertation

- Propriétaires fonciers : 07 juillet et 06 décembre 2011
- Commerçants : 13 septembre 2011
- Parents d'élèves : 20 septembre 2011
- Volontaires : 27 septembre 2011
- Associations : 04 octobre 2011
- Equipements (services municipaux, gestionnaires d'équipements) : 12 décembre 2011
- Atelier de restitution réunissant les participants des ateliers de concertation : 09 janvier 2012
- Présentation aux élus de la ville : 08 novembre et 05 décembre 2011
- 1^{re} Réunion publique : lundi 12 mars 2012

Rencontres avec les institutionnels

- Présentation du projet à l'État et au Conseil général 94 : 30 novembre 2011
- Thème du foncier et perspective d'entrée du projet dans le Grand Paris : 15 février 2012
- Thème TCSP Altival au Conseil général 94 : 27 février 2012
- Signature de l'accord cadre du CDT des Boucles de la Marne entre tous les acteurs du territoire et Maurice Leroy, Ministre de la Ville: 21 mars 2012

Retrouvez tous les éléments des différentes étapes de la concertation sur le site de la ville

www.chennevieres.com ou directement sur le site <http://chennevieres.ccufrance.com>